

# La fin du parcours en protection de l'enfance. Lorsque le passé dessine l'avenir

**Isabelle Frechon**

*CNRS – Laboratoire Printemps, Chercheur associé à l'INED-UR6*

**Pascale Breugnot**

*ETSUP, Chercheur associé à l'Université Paris Nanterre*

**Lucy Marquet**

*Laboratoire Clersé, Université de Lille 3, Chercheur associé à l'INED-UR6*

Merci de nous donner l'occasion de présenter quelques résultats de cette importante étude pour laquelle certains d'entre vous ont probablement été sollicités au moment de la première vague d'enquête afin de nous permettre d'entrer en contact avec les jeunes avec lesquels nous souhaitons effectuer l'enquête. Nous tenons à remercier l'ANMECS qui a soutenu financièrement cette étude, étude qui a obtenu le soutien et le financement de l'ANR<sup>1</sup>, l'INED, DREES, DGCS, la Fondation Grancher.

Nous avons intitulé notre présentation « La fin du parcours en protection de l'enfance, lorsque le passé dessine l'avenir ». Il ne s'agit pas d'entrer dans une caricature du déterminisme du devenir des jeunes : tout n'est pas écrit dans le marbre, loin de là mais certaines régularités, certaines conditions de parcours en protection de l'enfance entraînent des fins de placement qui peuvent être quelque peu différentes. Notre propos s'inscrit dans le contexte de passage à l'âge adulte qui pour les jeunes en population générale a tendance à se rallonger et est toujours très soutenu par les solidarités parentales et familiales et à l'inverse le contexte politique actuel de la protection de l'enfance concernant le passage à l'âge adulte des enfants placés qui a tendance à aller à contre-courant de l'allongement de cette période de la jeunesse. La question principale est donc : dans quelles conditions les jeunes placés terminent leur parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance et que deviennent-ils quelques mois après cette sortie ? Quels soutiens sollicitent-ils à leur sortie ?

Le parcours antérieur a-t-il une influence sur leurs conditions de sortie et si oui en quoi ?

L'étude ELAP – Étude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie après le Placement - est une étude qui a pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des jeunes au moment de la fin de prise en charge – un peu avant et un peu après la sortie de placement -.

---

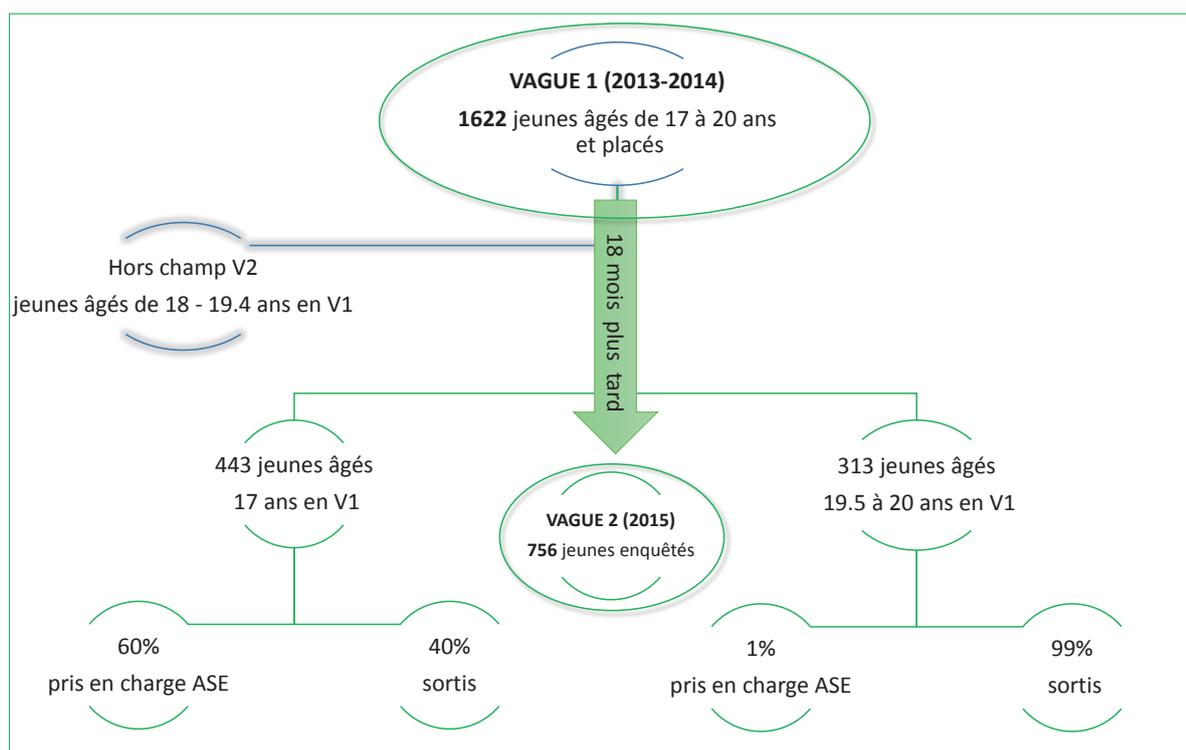
1. ANR INEG 2012 : Programme Inégalité Inégalités – In-ELAP Étude Longitudinale sur les Adolescents Placés : Inégalités des conditions de vie et de sortie de l'Aide sociale à l'enfance.

La collecte a été réalisée avec le service des enquêtes de l'INED auprès de 7 départements : Nord, Pas-de-Calais, Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine. Nous avons travaillé sur un échantillon représentatif de tous les jeunes qui avaient entre 17 et 20 ans en première vague d'enquête et qui étaient pris en charge dans le cadre d'un placement (Frechon, Marquet, 2016a). Le choix de ces 7 départements tient à la faisabilité de la mise en œuvre d'une telle étude, la départementalisation de la protection de l'enfance nous amenait à mettre en œuvre tout un protocole via des conventions, des dossiers Informatique et Liberté, de recueil de données issus de 7 bases différentes à harmoniser pour pouvoir tirer un échantillon aléatoire, etc. Ces 7 départements représentent 27 % des jeunes de 17 à 20 ans pris en charge en France. Notre étude est donc représentative des jeunes de ces 7 départements.

Deux vagues d'enquête :

- Une première réalisée entre 2013 et 2014. Nous souhaitions interroger 1500 jeunes. Pour ceci nous avons élaboré un échantillon aléatoire (tiré au hasard) de jeunes à joindre, toujours un peu plus important pour prendre en compte les personnes qui refuseraient de répondre ou que nous n'arriverions pas à contacter. 1622 jeunes ont répondu à la première vague d'enquête, soit 75 % des jeunes que nous avons essayé d'atteindre, ce qui est un taux de réponse bien meilleur que dans les enquêtes en population générale. Ceci montre l'intérêt des jeunes de répondre à des questions qui les concernent tout particulièrement et plus généralement leur souhait de vouloir témoigner de leurs conditions de vie.
- Dix-huit mois plus tard, une seconde vague d'enquête a été réalisée, toujours par questionnaires, sur un échantillon plus restreint. Entre les deux vagues, nous avons dû relancer les jeunes à deux reprises afin de ne pas « les perdre de vue ». Deux groupes d'âge ont été retenus : les 17 ans et les 19,5 à 21 ans en première vague. Les jeunes de 17 ans, 18 mois plus tard étaient soit sortis, soit ils poursuivaient en contrat jeune majeur. Les plus âgés (19,5 à 21 ans) étaient eux tous sortis en seconde vague. Sur les 1028 jeunes que nous avons essayé de recontacter 756 jeunes ont répondu soit les trois quarts.

Figure 1 : Les deux vagues d'enquête ELAP à 18 mois d'intervalle



- La collecte se poursuit par la réalisation d'entretiens qualitatifs auprès d'une centaine de jeunes ayant répondu aux deux questionnaires. Ces entretiens sont menés par une douzaine de chercheurs spécialisés dans le champ de la protection de l'enfance ou de la précarité de logement. Pour ces Actes nous avons utilisé les entretiens menés par E. Abassi, P. Breugnot, P. Dietrich-Ragon, I. Frechon et B. Tillard.

## 1. LE PROFIL DES JEUNES PLACÉS ENTRE 17 ET 20 ANS

En 2013-2014 au moment de la collecte de la première vague, le Dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (circulaire du 31/05/2013) venait tout juste de voir le jour et ne s'appliquait pas encore aux jeunes enquêtés. Ayant Paris, la Seine-Saint-Denis et le Nord parmi les 7 départements de l'enquête, la proportion de jeunes isolés étrangers (JIE)<sup>2</sup> est importante dans notre échantillon. Ainsi, 27 % des jeunes de 17 ans sont des MIE et parmi les jeunes de 18 et 20 ans en contrat jeune majeur, 30 % d'entre eux sont entrés comme MIE. 89 % des JIE sont des garçons. La sur-masculinité parmi l'ensemble des jeunes de l'étude (60 % de garçons à 17 ans et 57 % de 18 à 21 ans) est donc liée à la présence de JIE. Parmi les autres jeunes mineurs, il n'y a pas de différence de sexe et parmi les jeunes de 18 à 20 ans, les filles sont un peu plus nombreuses.

Tableau 1 : Une répartition par sexe et âge liée à la présence importante de jeunes isolés étrangers

	17 ans			18-20 ans		
	MIE	Non MIE	Total	JMIE	Non JMIE	Total
Masculin	89	50	<b>60</b>	86	45	<b>57</b>
Féminin	11	50	<b>40</b>	14	55	<b>43</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Proportion en ligne</i>	27	73	100	30	70	100

Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps

### Un entourage parental affaibli...

En France, les politiques de la jeunesse reposent sur une logique « sociale-démocrate » qui entend substituer les aides directes de l'État à une dépendance du jeune envers sa famille (Esping-Andersen, 1990 ; Van de Velde, 2012). Ainsi connaître ce qui fait entourage pour les jeunes pris en charge en protection de l'enfance permet d'éclairer sur les difficultés ou les supports au moment de la sortie. L'entourage de ces jeunes, à ces âges-là est particulièrement affaibli. Affaibli davantage par le fait que les parents ne soient plus du tout dans leur univers : soit parce qu'ils sont décédés, soit parce que le parent est inconnu ce qui est plus le cas des pères que des mères, soit parce qu'ils sont sans lien au point de ne pas savoir où sont leur père et/ou leur mère.

Ainsi, 38 % n'ont plus aucun contact avec leur mère entre 17 et 20 ans (parmi les non JIE c'est 33 %, soit un 1/3) et 59 % pour le père (54 % pour les non JIE). À ces âges, les ruptures parentales sont davantage causées par l'absence totale de contact avec eux plutôt que d'une mauvaise entente : seulement 10 % s'entendent mal avec leur mère et 7 % avec leur père et ce davantage parmi les non JIE que parmi les JIE. Lorsque ces derniers ont encore des liens avec les parents, ces liens sont de meilleure qualité pour les jeunes qui ne sont pas MIE.

2. En 2013 lors de la première collecte de données le terme Mineur Non Accompagné (MNA) n'était pas utilisé, nous parlerons donc de Mineurs isolés étrangers (MIE) ou de Jeunes Majeurs isolés étrangers (JMIE). Les Jeunes Isolés étrangers (JIE) regroupant les mineurs et jeunes majeurs.

En somme, ce sont la moitié des jeunes qui disent s'entendre bien à très bien avec au moins l'un des deux parents, ce qui est nettement moins qu'en population générale où 92 % disent s'entendre bien à très bien avec au moins l'un des deux parents (Calculs réalisés par les auteurs à partir de la base de données Escapad - (Spilka, 2012)).

Ce constat marque une nette différence pour les jeunes en protection de l'enfance qui mérite une réflexion : s'agit-il d'une cause ou d'une conséquence du placement ?

Tout au long de cette présentation, nous allons vous proposer de courts extraits du discours des jeunes qui nous ont accompagnés dans cette étude, nous accompagnent encore. Ils sont bien là. Nous avons la crainte de les perdre au fil des vagues d'enquête, mais ils ne nous ont pas lâchés...

Ce chiffre important de jeunes qui disaient ne pas savoir ce qu'il en était de leur(s) parent(s) nous a interpellé dans cette enquête, au point de nous dire que la proportion de jeunes orphelins que nous annoncions était certainement sous-estimée (23 % des jeunes de 17 ans non MIE et 47 % des MIE sont orphelins de père et/ou de mère, soit 6 fois plus qu'en population générale).

### **Des jeunes qui ne savent pas ce que leur parent devient**

**Sophie, 22 ans, elle a été placée en famille d'accueil dès l'âge de deux ans et demi jusqu'à ses 21 ans**

*Je voyais mes parents de temps en temps chez eux. À 10 ans, ma mère est décédée... Je voyais mon père une fois par mois au Mac Do ou à la MDS.*

Vous avez toujours des contacts avec lui ?

*Non, les rencontres se sont espacées, ensuite mon père a fait un coma. Je l'ai vu à l'hôpital une fois et après je n'ai plus jamais eu de nouvelles de lui. Est-ce qu'il m'a oubliée ?*

Vous ne savez pas s'il est toujours en vie ?

*Je pense qu'on m'aurait téléphoné s'il était décédé. Mais euh... plus de nouvelles du tout. Alors, est-ce qu'il m'a oubliée ? Est-ce qu'il a eu un... je ne sais pas\*.*

### **Compensé par d'autres personnes qui ont joué le rôle de parent...**

Dans le questionnaire de première vague, nous leur avons demandé s'il y avait d'autres personnes qui avaient joué un rôle de parent(s) pour eux. Étant donné l'absence des parents, il n'est pas très étonnant que les jeunes aient cité d'autres personnes que leurs parents, ainsi les trois quarts des jeunes ont cité au moins un référent parental autre que leur parent, la moitié parmi les MIE.

Alors, qui sont ces référents parentaux ?

41 % des référents parentaux sont issus de la sphère familiale (Tableau 2 : Répartition des figures parentales citées selon le lien avec l'enquêté (en %)). Les oncles et tantes sont davantage cités que des grands-parents ce qui va à l'inverse des tendances contemporaines où les grands-parents sont de plus en plus sollicités notamment pour la garde des petits-enfants (Lianos, 2013). Nous avons très peu d'études comparatives en population générale, hormis celle de *Biographie et Entourage* qui porte sur une population plus âgée puisqu'il s'agit de la génération de personnes nées entre 1930 et 1950. Dans cette enquête, seuls 21 % disent avoir eu un autre référent parental. Les référents parentaux sont issus à 84 % de la sphère familiale et parmi eux, les grands-parents sont le plus souvent cités (Lelièvre, 2008).

Pour les jeunes placés, 59 % de ces référents parentaux sont issus de la sphère extra-familiale et très largement de la sphère de la protection de l'enfance : les familles d'accueil (59 %) sont le plus souvent citées, viennent ensuite les éducateurs ou les directeurs de foyers (17 %).

\* Les propos des jeunes présentés en italique ont été synthétisés à partir des entretiens enregistrés. Nous avons attribué des pseudonymes aux jeunes concernés.

Tableau 2 : Répartition des figures parentales citées selon le lien avec l'enquêté

Lien avec l'enquêté		Répartition	Effectif
Sphère familiale	Grands-parents	30 %	41 %
	Fratrie	17 %	
	Oncle, tante	46 %	
	Autre	8 %	
	Total	100 %	
Sphère extrafamiliale	Famille d'accueil	59 %	59 %
	Famille d'accueil (élargie)	2 %	
	Éducateur, directeur foyer, référent ASE, personnel de foyer...	17 %	
	Amis, parents d'amis	6 %	
	Amis de parents	2 %	
	Parrain, marraine	2 %	
	Scolaire, sport, travail	2 %	
	Autre	8 %	
	Total	100 %	

Sources : ELAP VI, 2013-14, INED-Printemps

Ces référents parentaux peuvent servir d'autrui significatif (Muniglia, Rothé, 2013) au moment de la sortie de prise en charge. Au-delà des aides matérielles le fait de savoir qu'ils peuvent compter sur une personne et qu'en retour cette personne compte sur eux sont les deux éléments complémentaires du lien social (Paugam, 2012). Les référents parentaux sont donc des ressources à ne pas sous-estimer comme en témoignent les jeunes eux-mêmes.

### Des personnes ayant joué un rôle parental

**Simon, 20 ans, en contrat jeune majeur qui s'arrêtera en octobre prochain à ses 21 ans, est toujours en lien avec sa famille d'accueil**

*Je suis rentré à l'ASE à 6 mois en famille d'accueil et j'y suis resté jusqu'à 19 ans. Puis j'ai eu un appartement en logement étudiant car il fallait que je me prépare à vivre seul. Je vais les voir (la famille d'accueil) une fois par semaine car je les considère comme mes parents, même si à l'adolescence ce n'était pas facile. J'ai même été mis dans d'autres familles d'accueil à l'époque comme un peu en punition, durant deux semaines.*

Avez-vous des nouvelles de vos parents ?

*Oui de mon père, je le voyais tous les mois quand j'étais petit puis un peu moins. Ma mère j'ai très peu de nouvelles, c'est quelqu'un qui ne s'intéresse pas à moi.*

**Michel, 22 ans, placé à 3 ans, est allé vivre chez sa grand-mère à l'âge de 20 ans**

*Pour ma part, j'avais fait le tour, j'étais débrouillard et autonome et je pouvais faire les choses par moi-même, je n'avais plus besoin du soutien des éducateurs et on a considéré de part et d'autre qu'on pouvait se séparer.*

Et vous êtes sorti de l'ASE ?

*Oui. Je suis parti chez ma grand-mère maternelle, ma sœur vit chez elle. Ma grand-mère est quelqu'un d'assez cool, elle a une dépendance dans le jardin où j'ai fait mon studio. Donc j'ai mon indépendance.*

Pourquoi le choix de la grand-mère ?

*Car elle est neutre, elle n'est ni pour mon père ni pour ma mère et avec eux je n'ai pas de vrais contacts, si je ne leur parle pas pendant des mois je ne sens pas de manque. Avec elle je discute de tout.*

**Fabien, 22 ans : a vécu trois ans dans la même association (foyer – semi autonomie – autonomie) considère la directrice du foyer comme sa protection**

*Pour la fête des Mères, j'avais envoyé un message à ma directrice... et je lui ai aussi envoyé un message pour la fête des Pères... parce que j'ai dit « quand j'étais en foyer vous m'avez servi de papa et de maman ». Pourtant au début elle m'a fait peur ! Attention, tu rentres en foyer là, les horaires c'est comme ça... Et puis j'espère que tu fumes pas parce qu'ici pas de shit ! J'avais peur ! Et au contraire, cette dame-là elle était comme pas possible... [...] au final elle m'a mis bien sur tout.*

**Armand, 19 ans : a gardé des relations avec les éducateurs**

*Quand on est sorti, les éducateurs si on pose une question, ils peuvent nous donner un renseignement. Il y en a qui nous contactent pour prendre des nouvelles, on a de bons liens. La chose qui peut changer c'est dans le rapport, c'est juste le fait que ce ne soit plus un éducateur/référent mais juste deux personnes qui se parlent. Enfin... c'est plus de la rigolade entre bons potes qu'éducateurs/référents.*

**Kenza, 20 ans, une jeune isolée, en très grande difficulté, son éducatrice avait une place forte dans sa vie, mais elle est partie ailleurs. Sans entourage, elle a sollicité ses amis connus pendant le placement et a ainsi perdu le peu d'entourage amical qu'elle avait construit**

*J'avais une éducatrice au foyer qui m'a beaucoup aidée mais elle est partie dans une autre structure et je ne l'ai pas revue. Elle n'est plus là, non, non je n'ai plus personne, hormis la mission locale.*

Et votre famille ?

*Ils ne sont plus là. Moi mes amis ils habitent tous chez leurs parents en fait. Je suis une fille et j'ai pas à demander de l'argent aux gens mais quand j'en ai pas je demande. Bien à force de leur demander j'ai perdu quelques amis, ils disent que je suis là que pour l'argent alors que non j'étais vraiment dans le besoin. Ils se sont retirés, on peut dire actuellement que j'ai plus d'amis en fait. Je les aurais aidés à mon tour, j'allais jamais les laisser tomber, mais quand je vivais à la rue (tape sur la table) y avait vraiment personne, personne, personne...*

## Les conjoints et les enfants...

La composition de l'entourage des jeunes serait incomplète si l'on n'évoquait pas les conjoints et les enfants dont le rôle lors de la sortie de placement a déjà été mis en évidence dans plusieurs études sur le devenir adulte (Frechon, Dumaret 2009 ; Frechon, 2005). Le choix des termes d'une question a toute son importance dans une enquête : alors qu'en population générale du même âge 54 % disent avoir un petit ami/une petite amie (enquête TEO, 2009) seulement 20 % disent être en couple (qu'ils vivent ou non avec leur partenaire) (enquête ENRJ, 2014). Dans la première vague d'enquête, la question était similaire à celle de l'enquête TEO. Parmi les MIE seulement 34 % des 17 ans et 44 % des 18-20 ans ont un(e) petit(e) ami(e), parmi les autres jeunes placés les proportions sont comparables à la population générale du même âge (49 % parmi les 17 ans et 54 % parmi les 18-20 ans). En revanche, la cohabitation reste marginale dans la mesure où très peu de lieux de placement accueillent les couples et, nous le verrons les possibilités d'invitation dans les lieux d'accueil restent réduites. La crainte d'une maternité précoce est l'une des raisons et il est vrai que c'est une réalité pour les jeunes filles protégées. Elles sont plus nombreuses qu'en population générale à débiter leur descendance précocement. 9 % des filles de 17 ans et 14 % des 18-20 ans ont au moins un enfant.

Pour les mineures (17 ans) c'est 9 à 10 fois plus qu'en population générale. Cependant toutes ces maternités n'ont pas débuté lors de la prise en charge, dans un tiers des cas c'est la grossesse qui a occasionné le placement. Pour les autres, les enfants ont été conçus lors de la période de prise en charge.

Pour comprendre la composition de l'entourage des jeunes placés à 17 voire 20 ans, il convient de prendre en compte leur parcours de placement.

## 2. LE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

L'entourage se construit au fil de l'enfance et de l'adolescence mais les jeunes protégés doivent faire avec la mobilité dans le placement. Les conditions de sortie des jeunes au parcours chaotique sont souvent plus précaires que celles des jeunes au parcours stable (Stein, 2006 ; Frechon, Dumaret, 2005) mais il reste difficile d'explicitier les liens de causalité en jeu : est-ce les séries de ruptures qui ont fragilisé son insertion ou est-ce parce que le jeune connaissait déjà des fragilités qui ont engendré une série de ruptures qui se prolongent hors du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (Frechon, Robette, 2013). D'autres études mettent en évidence de meilleures dispositions au moment de la sortie pour les jeunes placés en famille d'accueil plutôt qu'en foyer (Gheorghui et al., 2002) ou bien un accompagnement différencié entre foyer, famille d'accueil et lieu de vie (Robin et al., 2008). Il reste néanmoins difficile de comparer les conditions de sortie de placement sans prendre en compte d'autres éléments explicatifs du parcours de prise en charge. En d'autres termes, le type de placement dans lequel le jeune se trouve en fin de parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance dépend de son parcours antérieur.

Très peu de jeunes ne connaissent qu'un seul lieu de placement. À 17 ans, 30 % ont connu un lieu, 30 % deux lieux, et 20 % trois lieux. Un jeune sur 5 de 17 ans a déjà connu au moins 4 lieux de placement. Depuis quelques années, les institutions et services de l'Aide Sociale à l'Enfance ont développé de nouvelles pratiques pour préparer les jeunes à la vie « autonome » : tout un parcours est mis en œuvre (semi-autonomie – autonomie) pour permettre aux jeunes de se *détacher* de ceux qui les ont pris en charge, parfois depuis des années et pour leur apprendre les règles du « vivre seul » : apprendre à faire la cuisine, gérer un budget, se déshabituer de la vie en collectivité, etc. (Frechon et al., 2016). Parmi les jeunes en Contrat jeune majeur, cette pratique entraîne la multiplicité des lieux en fin de parcours en protection de l'enfance (Tableau 3 : Proportion de jeunes à 17 ans et 18-20 ans selon le nombre de lieux de placement différents vécus au cours de son parcours de prise en charge) avec un risque de délitement des liens construits lors de l'enfance si durant cette phase les déplacements ne sont pas accompagnés d'un autrui significatif.

**Tableau 3 : Proportion de jeunes à 17 ans et 18-20 ans selon le nombre de lieux de placement différents vécus au cours de son parcours de prise en charge**

En %	17 ans	18-20 ans
un lieu	30	18
deux lieux	30	29
trois lieux	20	24
quatre lieux	8	11
cinq lieux et plus	12	17
Total	100	100

Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps

Et parmi l'ensemble des lieux d'accueil qu'ils ont connus au moins une fois, le foyer reste le type d'accueil le plus fréquemment cité : les deux tiers des jeunes ont connu au moins un placement en foyer (ou internat scolaire) et *a fortiori* plus encore parmi les jeunes de 18-20 ans. La moitié ont connu un placement en famille d'accueil. Ces parcours sont bien entendu variables selon les politiques

départementales et « l'offre d'accueil » sur leur territoire. Notre étude concerne essentiellement des départements urbains où le foyer est un mode d'accueil particulièrement développé, mais dans le Nord et le Pas-de-Calais les familles d'accueil sont particulièrement présentes.

Tableau 4 : Avoir connu au moins une fois un accueil en...

En %	17 ans	18-20 ans
Foyer (MECS, foyer enfance)	65	68
Famille d'accueil	57	50
Appartement autonome	14	43
Hôtel	12	20
FJT	3	15
Lieu de Vie	8	7
IME ESAT	4	4
Village d'enfants	2	3
Tiers digne de confiance	3	2
Centre maternel	2	2

Sources : ELAP VI, 2013-14, INED-Printemps

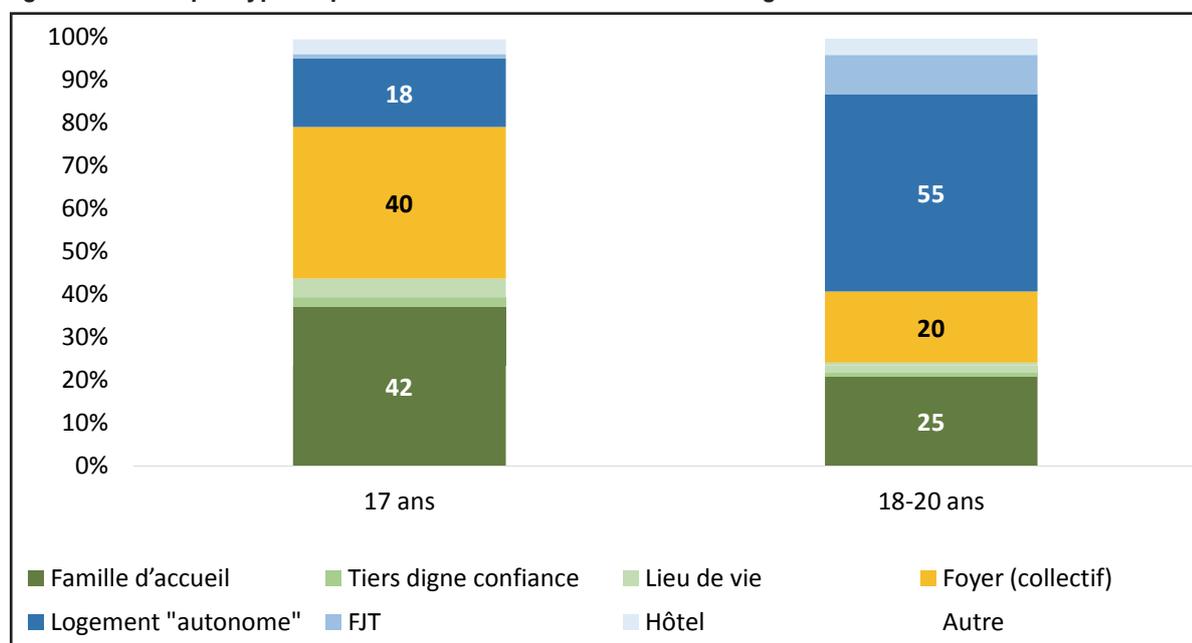
Lecture : 65 % des jeunes placés et âgés de 17 ans ont connu au moins un accueil en foyer au cours de sa trajectoire de placement.

### Dans quel type de placement vivent-ils lorsque nous les avons interrogés ?

Parmi ceux de 17 ans, 42 % sont dans un type d'accueil familial (familles d'accueil, tiers digne de confiance et lieux de vie) et principalement en famille d'accueil ; 40 % sont en hébergement collectif et enfin 18 % sont en hébergement semi-autonome ou autonome.

Les accueils familiaux ou collectifs baissent considérablement parmi les jeunes majeurs puisque plus de la moitié sont dans une forme de logement autonome, dont les FJT et les hôtels.

Figure 2 : Dans quel type de placement sont-ils accueillis selon l'âge



Sources : ELAP VI, 2013-14, INED-Printemps

Mais être en placement familial à 17-20 ans ou en hébergement autonome ou collectif est totalement dépendant de leur âge à l'entrée dans leur premier placement. Pour exemple, la moitié des jeunes en famille d'accueil au moment de l'enquête est entrée avant l'âge de 6 ans en placement et 75 % avant l'âge de 13 ans. Il s'agit donc de placement long et continu.

À l'inverse, les jeunes accueillis dans un placement de type « collectif » ou dans un accueil plus autonome (appartement autonome, semi-autonome, partagé, FJT, hôtel...) ont eu des parcours bien plus courts, 50 % sont arrivés avant l'âge de 15 ans et 75 % avant 16 ans.

Certes les MECS accueillent des jeunes au parcours long mais proportionnellement ils sont rares. Il s'agit souvent de parcours chaotiques où le jeune a connu plusieurs placements avec des échecs et des ruptures douloureuses. Les jeunes arrivés adolescents ont pu connaître en amont de nombreuses années de souffrance dans leur famille, ou un parcours migratoire. Des jeunes donc souvent plus fragilisés où les souffrances sont encore très actuelles.

## Perception de l'accompagnement dans le placement

Les explications précédentes sont à prendre en compte pour lire le Tableau 5 : Sentiment par rapport à l'accompagnement reçu... En effet, nous leur avons posé beaucoup de questions sur leurs conditions de vie dans le placement actuel. La grande majorité s'entend bien avec les éducateurs et leurs référents ASE, mais un jeune sur 5 dit ne pas avoir de référent ASE et cette proportion est quasiment identique quel que soit le type de placement. Ceci nous questionne sur le parcours en protection de l'enfance et surtout ces fins de prise en charge. Par contre, seulement 30 % disent se plaire beaucoup dans leur lieu de vie actuel lorsqu'ils sont en placement collectif et un quart ne pas s'y plaire (26 %). Cela peut s'expliquer par leur parcours long et souvent chaotique pour un certain nombre d'entre eux. Le fait de ne pas avoir suffisamment d'autonomie est aussi une explication. La vie en collectivité à ces âges et le fait de ne pas pouvoir inviter les personnes qu'ils souhaitent semblent également peser sur les jeunes ; c'est particulièrement vrai pour l'accueil en collectif mais aussi dans les autres types de placement. À ce propos, le terme d'hébergement autonome nécessite quelques « guillemets », cette appellation administrative désigne des formes d'hébergement visant à préparer l'autonomie résidentielle mais comportant encore des contraintes pour les jeunes (règlement intérieur, droit de visite restreint, accompagnement dans la gestion du budget, etc.) (Frechon, Marquet, 2016).

Tableau 5 : Sentiment par rapport à l'accompagnement reçu...

17-20 ans en %	Forme de placement*			Total
	familial	collectif	autonome	
S'entendre bien à très bien avec son/ses éducateurs	77	<b>72</b>	80	77
S'entendre bien à très bien avec son référent ASE	67	<b>64</b>	65	65
<i>Pas de référent ASE ou pas de contact avec</i>	18	<b>20</b>	22	20
Se plaire beaucoup dans son lieu de placement	72	<b>30</b>	46	49
Se plaire assez dans son lieu de placement	21	<b>42</b>	35	33
Ne pas se plaire dans son lieu de placement	7	<b>26</b>	18	17
Avoir trop d'autonomie dans son lieu de placement	7	<b>5</b>	9	7
Avoir suffisamment d'autonomie	77	<b>63</b>	77	73
Ne pas avoir assez d'autonomie dans son lieu de placement	15	<b>28</b>	13	17

Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps

\* Sont regroupés dans les formes de placement familial : les familles d'accueil, tiers digne de confiance et Lieu de vie et d'accueil ; de placement collectif : les MECS, les foyers de l'enfance, les internats scolaires, certains centres maternels, IME, IMPRO lorsque l'accueil était collectif ; de placement « autonome » : les accueils dits éclatés ou en ville, les appartements partagés, les hébergements semi-autonomes ou autonomes, les FJT, hôtels, etc.

*Lecture : 80% des jeunes de 17-20 ans placés en hébergement autonome disent s'entendre bien ou très bien avec son/ses éducateurs.*

### Les relations amicales

#### Sarah, 19 ans : un placement pas toujours facile à vivre par rapport aux autres jeunes

*Je n'ai pas trop accroché avec les jeunes du foyer. Mes amis étaient extérieurs, surtout rencontrés à l'école. Je n'avais pas le droit de dormir chez des copines, il fallait que je passe par ma mère et que l'on fasse des magouilles, je faisais comme si j'étais chez elle. Le placement c'est pas très cool pour les relations avec les amis. J'étais toujours en stress, je ne passais pas forcément une bonne soirée. C'est ce quotidien qui est difficile et qui fait une différence par rapport aux autres jeunes. Ces lieux sont censés nous faire sentir chez nous alors si on ne peut ramener personne, on ne peut pas se sentir chez nous.*

### En bref...

Des jeunes dont l'entourage parental est effectivement faible à ces âges de la vie. D'autant plus faible que l'absence de relation est souvent irrémédiable (décès, parent inconnu ou perdu de vue). D'autres supports parentaux ont existé, les assistantes familiales et les éducateurs tiennent une place particulière dans ces supports, mais aussi d'autres membres de la famille (oncle, tante, grands parents). À ces supports s'ajoutent les petits-amis. Il s'agit ici d'un aperçu des différentes sphères de l'entourage<sup>3</sup> que les jeunes pourront solliciter au moment de la sortie, nous pourrions aussi ajouter le réseau amical. Parallèlement à ces constats, les jeunes pris en charge à 17 ans et plus encore en contrat jeune majeur ont des parcours de placement très différents. Le développement ces dernières années d'une fin de parcours par un apprentissage à vivre seul dans un logement avant d'être indépendant financièrement entraîne des risques de rupture avec les anciennes sphères d'entourage (re)construites au fil des années. Ces fins de parcours par l'apprentissage à l'autonomie nécessitent donc de pérenniser les supports d'entourage existants tout en en construisant de nouveau si cela est nécessaire.

## 3. LE TEMPS DE LA SORTIE DE PLACEMENT

Dans une précédente étude, nous avons pu mettre en évidence que les jeunes protégés arrivaient à tous les âges de la minorité mais seulement un quart en sortent avant l'âge de 17 ans. Certains font certes des allers et retours entre placement et famille mais à 17 ans 75 % de la cohorte était toujours présente (Frechon, Boujut & al. 2009). Le passage à la majorité marque une étape charnière dans la vie des jeunes protégés. En devenant majeur, la prise en charge se modifie, elle est « contractuelle ». Par projet, le jeune est amené à demander la prolongation de l'aide jeune majeur. Cette demande est alors soit acceptée, soit refusée. Avec les restrictions budgétaires que nous connaissons, les durées de contrat ont tendance à se raccourcir. À la fin de ce contrat, le jeune peut renouveler sa demande et en signer un autre s'il est âgé entre 18 et 20 ans révolus. Certains professionnels se servent de cet outil pour cadencer le rythme des objectifs à atteindre, le rythme des visites pour refaire un point alors que pour d'autres ce n'est pas par la durée du CJM que se réalise l'accompagnement éducatif. En tout état de cause c'est une mesure qui varie considérablement selon chaque département. Ainsi dans les deux départements du Nord et du Pas de Calais, 88 % des contrats sont signés pour une durée inférieure ou égale à 6 mois alors que dans les départements de la région Île de France seulement 35 % des CJM ont cette durée, 64 % ayant une durée de plus de 6 mois à un an. Seulement 1 % des CJM ont une durée supérieure à un an.

Qui sont alors les jeunes qui sortent avec un CJM court de moins d'un an ? Avec un CJM moyen de plus d'un an mais avant le 21<sup>ème</sup> anniversaire ? et enfin avec un CJM complet ou entier c'est-à-dire qu'ils sortent à 21 ans ?

3. Élixa Abassi réalise une thèse à ce sujet.

Pour l'instant nous ne pouvons pas donner les probabilités de sortie à chaque âge. Pour pouvoir le faire, il nous faut attendre que le plus jeune de notre cohorte, qui avait 17 ans en première vague d'enquête, ait atteint ses 21 ans (soit en 2018). Ce travail est réalisé par Lucy Marquet à partir des bases de données des 7 départements de l'étude.

Nous avons néanmoins un petit recul et nous pouvons vous dire pour l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans et interviewés en première vague d'enquête que :

- 14 % des jeunes sont sortis sans CJM (21 % parmi les non MIE et 5 % parmi les MIE),
- 15 % sont sortis avec un contrat jeune majeur court de moins d'un an,
- 71 % ont poursuivi au-delà d'un an de CJM.

Nous sommes sur des proportions relativement importantes de jeunes poursuivants en CJM ce qui est lié aux orientations départementales.

Qui sont les jeunes qui sortent précocement ? Une analyse logistique qui permet de comprendre les caractéristiques « toute chose égale par ailleurs » des jeunes sortant précocement<sup>4</sup> nous apprend que :

- ce sont des jeunes qui sont encore en contact avec au moins un des deux parents,
- et/ou des jeunes qui ont un petit ami,
- l'âge au premier placement est souvent supérieur à 10 ans,
- le niveau d'études, les retards scolaires ne jouent pas sur le fait sortir sans CJM, en revanche le fait de ne plus être scolarisés à 17 ans est très déterminant sur les sorties précoces.
- si le type de placement dans lequel ils étaient à 17 ans n'a pas d'impact significatif sur le fait de sortir ou de poursuivre en CJM, le fait d'avoir vécu un *parcours imposé* entraîne souvent une sortie précoce. Que mettons-nous derrière *parcours imposé* ? Nous leur avons posé deux questions : *vous est-il arrivé au long de votre parcours de devoir rester dans un lieu d'accueil d'où vous vouliez partir ? Vous est-il arrivé de devoir sortir d'un lieu d'accueil où vous vouliez rester ?* S'ils disaient « oui » à l'une de ces deux questions, nous considérons leur parcours comme *imposé*.

**Sortie sans CJM : des jeunes qui ne supportent plus l'ASE, le placement et/ou souhaitent revenir chez les parents ou partent avec un petit-ami**

**Leslie, 23 ans, bac S est en prépa d'orthoptie, placée à l'âge de 8 ans : souhaitait revenir chez elle mais est finalement revenue à l'ASE**

*J'étais en internat jusqu'à mes 15 ans, je ne supportais plus, je suis allée en famille d'accueil deux ans puis 2 ans dans une autre famille. Je suis sortie à 18 ans de l'aide sociale à l'enfance et je suis rentrée chez mon père. Je voulais revenir chez lui mais finalement ça ne se passait pas très bien, j'avais raté mon bac alors j'ai demandé à retourner à l'ASE. Je suis restée un peu moins d'un an chez mon père. C'était avec lui que j'avais vraiment gardé des contacts quand j'étais placée.*

À ce retour, vous n'aviez pas un suivi par un professionnel ?

*Non, il n'y avait personne. Alors je suis partie directement à l'ASE pour voir une assistante sociale. Au tout début elle ne savait pas, mais avant de partir, de rentrer chez mon père, on m'avait dit « si tu changes d'avis tu peux toujours revenir pour faire la demande ». Mais l'assistante sociale n'était pas du tout au courant et elle m'a dit « non vous ne pouvez pas revenir ». Je lui ai dit si on m'a dit que c'était possible. Alors elle est allée se renseigner auprès d'une autre plus au courant et qui a fait les démarches pour que je puisse revenir.*

4. Cette analyse fera l'objet d'un article Frechon I., Marquet L. à paraître en 2017.

**Dylan, 19 ans, a fait plusieurs foyers d'où il fugue pour toujours retourner chez ses parents, sortir de l'ASE est aussi un moyen de fuir l'école**

*Ils m'ont pris la tête, la dame a commencé à me prendre la tête, je me suis barré jusqu'à ce que l'assistante sociale vienne me chercher ici.*

*Je suis parti dans un autre foyer, mais y'a jamais rien à faire là-bas. En foyer, je faisais des fugues pour revenir ici [chez ses parents].*

Et à 18 ans est-ce qu'on vous a proposé de faire un CJM, de continuer ?

*Non.*

Et vous savez pourquoi ?

*Comme quoi j'aimais pas trop les cours, je travaillais plus en atelier qu'en cours et je voulais revenir à la maison.*

**Sophie, 19 ans : jeune qui a été placée à 3 ans (5 foyers et deux familles d'accueil,) parlant d'un dernier foyer : n'a jamais réellement compris ce qu'elle faisait à l'ASE et rêvait de retourner chez elle**

*Je n'y suis pas restée longtemps, je savais de toute façon que j'avais aucun problème. Et au final j'ai voulu retourner chez mes parents parce que la vie c'est avec mes parents, je voulais voir ce que cela donnait, donc j'ai fugué du jour au lendemain de mon foyer. Et j'ai dit : je prends mon envol et puis voilà.*

Vous aviez quel âge ?

*J'étais à 5 mois de ma majorité.*

**Élise, 20 ans, placée de 10 ans à 18 ans, a connu quatre familles d'accueil et est partie avec un copain qu'elle connaissait depuis un an**

Pourquoi avez-vous quitté votre famille d'accueil et arrêté votre contrat jeune majeur ?

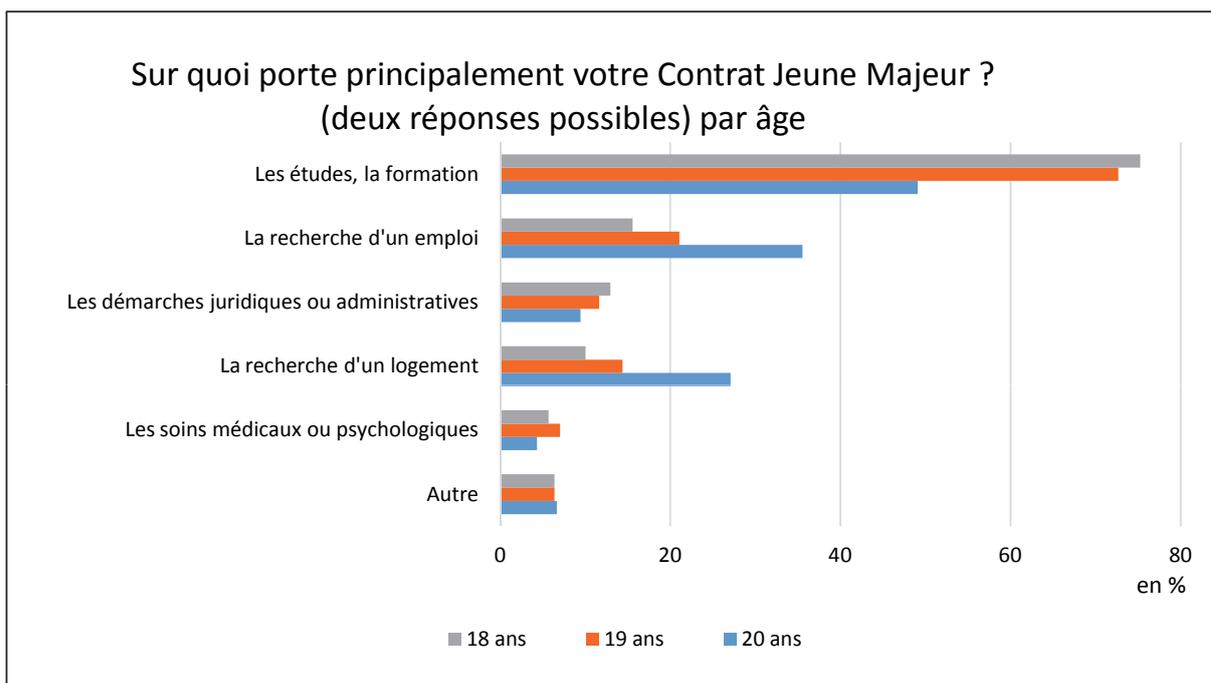
*J'ai trouvé un copain et je suis partie avec lui et actuellement je suis enceinte de deux mois. C'est moi qui ai demandé à arrêter mon contrat jeune majeur, je l'ai signé et l'ai arrêté presque le lendemain par ce que je ne pouvais plus rester en famille d'accueil, je voulais prendre mon indépendance, grandir, voir la vie. Je suis tout de suite restée avec mon copain.*

Elle ajoute un peu plus loin à propos de son copain :

*Il est un peu plus vieux que moi, il a 34 ans (...) il comprend mes problèmes et me soutient.*

Les jeunes ayant signé un contrat jeune majeur doivent remplir un certain nombre d'obligations pour pouvoir bénéficier de cette aide. Nous avons donc demandé sur quoi portait principalement leur CJM actuel en leur laissant deux possibilités de réponses possibles. 68 % des jeunes disent que leur CJM porte sur la poursuite ou reprise de formation, 22 % sur la recherche d'un emploi, 15 % sur la recherche d'un logement, 12 % sur les démarches juridiques ou administratives (23 % parmi les jeunes isolés étrangers et 7 % parmi les autres) et les soins médicaux ou psychologiques ne concernent que 6 % des jeunes majeurs. La quasi-totalité des CJM sont des poursuites de prise en charge en tant que mineurs placés, ainsi l'observation par âge informe aussi de la durée de prise en charge dans le CJM. Plus les jeunes majeurs sont âgés, plus leur CJM dure. Aussi la recherche d'un emploi n'est que très peu prise en compte parmi les plus jeunes : 16 % des jeunes de 18 ans travaillent la recherche d'un emploi dans le cadre d'un CJM, 21 % parmi les 19 ans et c'est seulement parmi ceux qui bénéficient d'un CJM long que l'insertion professionnelle devient une possibilité dans le cadre de leur accompagnement. C'est le même constat pour le logement mais avec des proportions encore plus faibles. Le CJM a donc bien pour objectif fortement majoritaire d'accompagner le jeune dans le cadre de ses études, laissant des pans entiers de l'insertion des jeunes.

Figure 3 : Sur quoi porte votre Contrat Jeune Majeur ?



## Le devenir des jeunes selon la durée du CJM

Nous allons maintenant voir les conditions de sortie des 4 groupes de jeunes selon leur âge. Il s'agit des résultats de la seconde vague d'enquête qui a eu lieu 18 mois après la première.

Tableau 6 : Présentation des 5 groupes selon la période de sortie de placement

Âge en V1	Sigles	Situation en V2	Âge moyen en V2	% de (J)MIE
17 ans	PC	Encore pris en charge par l'ASE	19,1 ans	34 %
	<=18 ans	Sortis sans CJM	19,2 ans	9 %
	CJM court	Sortis avec CJM < 1 an	19,2 ans	30 %
18-20 ans	CJM moyen	Sortis avec CJM à 19-20 ans	21,6 ans	35 %
	CJM entier	Sortis avec CJM à 21 ans	21,7 ans	23 %

Sources : ELAP V2 – 2015 – INED Printemps.

Parmi les jeunes qui avaient 17 ans en première vague d'enquête, en V2 ils se répartissent en 3 groupes : soit ils sont sortis sans CJM, soit ils ont bénéficié d'un CJM court mais sont sortis depuis, soit ils poursuivent en CJM. Ils ont en moyenne 19 ans en V2.

Parmi ceux qui avaient entre 19,5 et 21 ans en V1 ; tous sont sortis en V2, 18 mois plus tard : soit avec un CJM moyen, soit après un CJM entier et ont autour de 22 ans en V2.

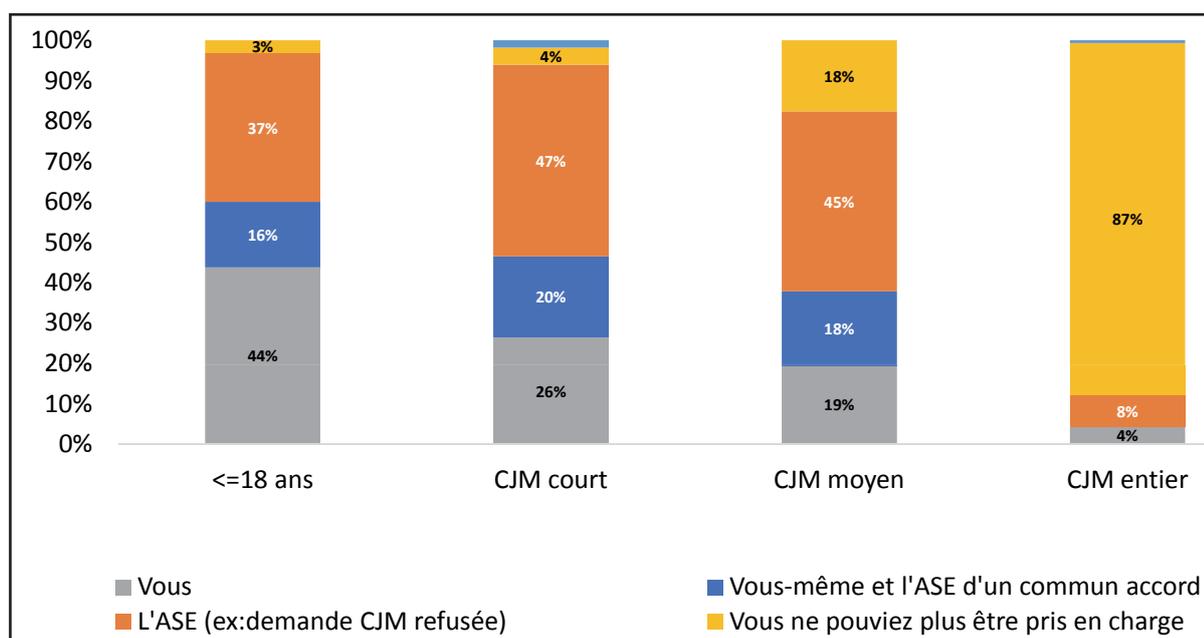
Dans les départements de l'enquête, en 2015, les mineurs isolés étrangers étaient peu à sortir sans CJM, ils ont tendance à poursuivre. Ils représentent 30 % des jeunes sortant avec un CJM court, 35 % après un CJM moyen mais 23 % après un CJM entier.

Quand cela était possible, nous avons pu comparer leur devenir avec la récente enquête ENRJ<sup>5</sup> auprès de jeunes du même âge où la collecte s'est réalisée exactement en même temps qu'Elap. En raison de leur population importante, cela permettait une comparaison avec les populations issues des catégories modestes, c'est-à-dire où la plus haute catégorie socio-professionnelle était soit employé, soit ouvrier<sup>6</sup>.

Lorsqu'on leur demande qui a décidé de la fin de prise en charge, on remarque que 44 % des jeunes sortis à 18 ans sans CJM ont décidé eux-mêmes de leur sortie. Pour 16 %, il s'agit d'une décision commune entre le jeune et les services de l'ASE, en revanche pour 37 % la décision ne leur appartenait pas et était prise par l'ASE.

Il y a donc un cap à franchir à 18 ans.

Figure 4 : Qui a décidé de la fin de votre prise en charge ? Selon l'âge à la sortie



Sources : ELAP V2 – 2015 – INED Printemps.

Une fois entré dans le dispositif de CJM, la proportion des refus de poursuite du CJM augmente au fur et à mesure : ainsi, plus les jeunes sortent tardivement plus ils disent que cette fin de prise en charge n'est pas voulue (orange). Pour les jeunes sortis à 21 ans après un CJM entier (8 %), l'interprétation est plus complexe : les jeunes ont intégré le fait que la prise en charge ne peut aller au-delà de 21 ans, est-ce pour autant des jeunes prêts à voler de leurs propres ailes ?

5. ENRJ 2014 – Enquête Nationale sur les ressources de jeunes, Drees, Insee. Calcul fait par l'auteur, pour plus d'information sur cette étude voir Castell, L & ca 2016.

6. Dans notre étude nous n'avons pas demandé la PCS des parents anticipant le fait que nombre d'entre eux n'auraient plus de contact avec eux et ne pourraient répondre à une question actuelle. Nous leur avons néanmoins posé une question sur le niveau d'étude de leurs parents : *Votre mère/père a-t-elle/il été à l'école jusqu'au primaire – collège – lycée – supérieur- n'a jamais été à l'école*. Il en ressort que les jeunes protégés ont des parents qui ont un bagage scolaire nettement moins important que la génération de parents du même âge (Frechon et al. 2016). Nous en avons donc déduit qu'il était plus pertinent de comparer les caractéristiques des jeunes enquêtés d'ELAP aux jeunes issus des familles plus modestes.

### Refus ou arrêt de CJM par l'ASE

**Sarah presque 20 ans, en 2<sup>ème</sup> année de sociologie : une orientation scolaire refusée par l'ASE mais elle s'en sort plutôt bien**

Vous êtes sortie du foyer à quel âge ?

*À 17 ans, je suis passée dans un appartement du service. L'éducatrice m'a dit que je pourrais passer car elle me trouvait assez mature, ils me connaissaient depuis longtemps et savaient comment je fonctionnais et ils savaient que j'avais besoin d'un peu d'indépendance car la vie en collectivité je n'en pouvais plus. Mais à 18 ans, j'étais un peu en colère.*

Vous étiez en colère ?

*Oui car l'inspectrice je crois que c'est ça, celle qui renouvelle le contrat jeune majeur, vraiment pas très gentille, je l'ai trouvée vraiment désagréable avec moi, quand je lui disais les études que je faisais, en fait elle voulait que je fasse quelque chose qui rapporte des sous, comme un BTS qui me mette directement dans le monde du travail, mais c'est pas ce que j'avais envie. Donc moi, j'étais un peu sous le choc, en panique car je ne voulais pas retourner chez mes parents, car je ne m'y attendais pas du tout en fait.*

*Mon éducatrice, elle m'a dit qu'elle n'avait jamais vu cela, que ce n'était pas très sympa, elle m'a rassurée me disant que je m'en sortais bien et donc qu'au final j'arriverais à me débrouiller sans elle.*

Cela s'est arrêté brusquement ?

*Au final elle m'a quand même renouvelé mon contrat pendant 6 mois mais m'a dit que j'avais 6 mois pour trouver une solution. L'éducatrice m'a aidée en 6 mois à m'en sortir.*

Sarah est actuellement dans un logement Crous et poursuit ses études combinées à un travail le soir et le week-end.

**Kenza, 20 ans, placée à l'ASE à 8 ans et en sort à 19 ans suite à une non reconduction du contrat jeune majeur : jeune en détresse, sans domicile**

*A un moment je voulais retourner chez mon papa, mais l'ASE a dit que ça fait 8 ans que j'étais au foyer et je n'avais plus de contact avec lui, je ne pouvais plus retourner chez mon père. Et voilà et c'est à cause d'eux que je suis dans la merde. Parce que si j'étais restée chez mon père, je n'en serais pas là.*

*Quand j'ai signé mon contrat, on me l'a dit c'est jusqu'à 21 ans, pendant les trois années qui suivent il faut que je trouve une situation stable. J'ai un CAP et un bac pro. Je me disais je vais commencer à travailler. Et en fait en septembre dernier, j'ai eu mon rendez-vous à l'ASE, l'inspectrice m'a dit : le contrat se termine à vos 19 ans. J'ai demandé pour quelles raisons, elle m'a pas répondu. Je me dis encore « je sais pas pourquoi ».*

*Depuis je suis dehors, j'ai erré dehors, j'ai appelé le 115 et il n'y avait pas de places. J'ai dormi dans les bus de nuit.*

Tu n'avais personne à appeler ?

*Non je n'ai plus de contact avec ma famille depuis longtemps.*

Tu fais comment actuellement ?

*Je vis chez la mère d'une amie qui était placée avec moi, depuis 6 mois, mais elle veut pas que je reste chez elle (Kenza est maltraitée dans cette famille). J'ai ma conseillère à la mission locale qui m'aide beaucoup mais elle peut pas forcer.*

Le soir Kenza enverra un message au chercheur qui l'a interviewée : « Merci ça m'a fait un peu du bien de parler de ce que je vis. J'espère que ça va vous aider pour ce que vous faites ».

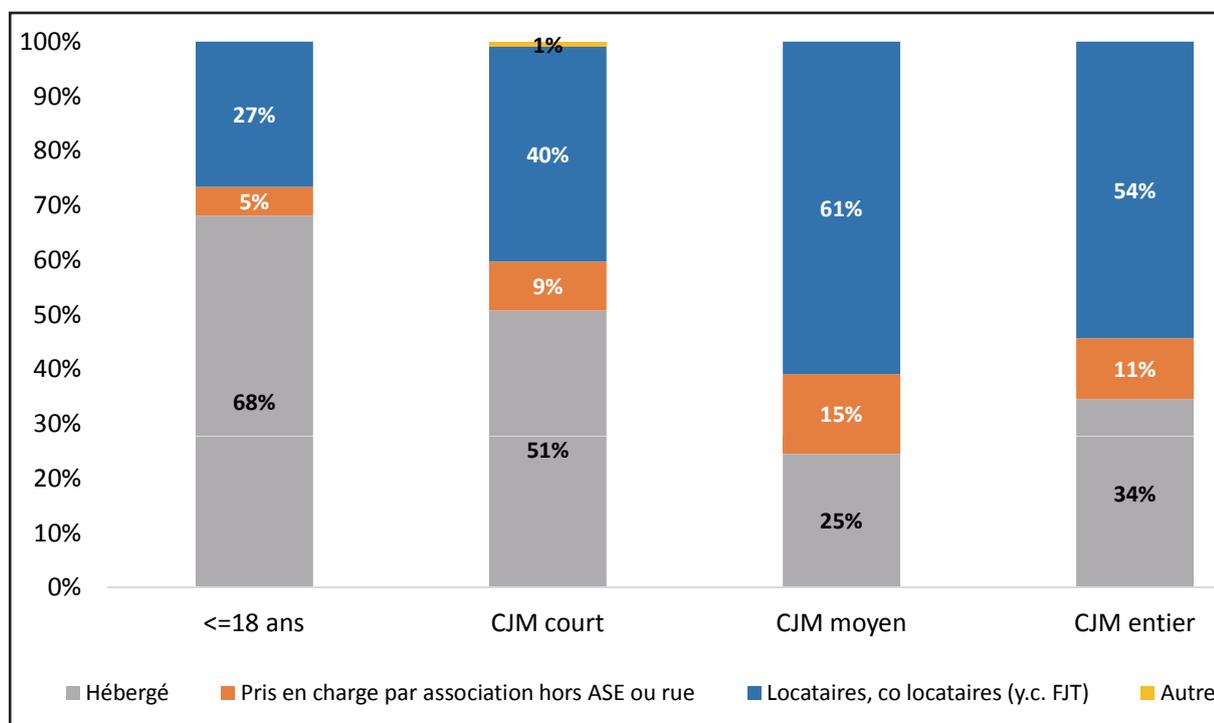
Cette question de la rue revient souvent. Pour les jeunes que nous avons interrogés, sortis en moyenne depuis un peu moins d'un an du dispositif, 8 % d'entre eux ont déjà eu un épisode de rue. Parmi ceux qui ont répondu que c'est l'ASE qui a décidé de leur fin de prise en charge, 18 % ont connu un épisode de rue, soit près d'un jeune sur cinq.

## Où vont-ils tout de suite après la sortie de placement ?

Contrairement aux idées reçues, la fin de prise en charge ASE ne signifie pas systématiquement un changement de logement. Ainsi, 40 % sont restés dans leur logement à la date de fin de mesure. La transition *douce* en gardant le même logement se fait par ordre décroissant lorsque les jeunes étaient chez un tiers digne de confiance\* (8/10 y sont restés), en FJT (51 %), en famille d'accueil (50 %), en studio ou hébergement « autonome » (37 %). Bien plus rarement en foyer (12 %) et jamais en lieu de vie\* ou à l'hôtel\*. Pour quelques-uns enfin, la sortie physique a précédé la fin de mesure, il s'agit le plus souvent de jeunes partis pour être hébergés chez leurs parents.

\* note : les lieux de placements suivis d'un astérisque sont donnés à titre indicatif, les effectifs étant inférieurs à 15.

Figure 5 : Statut du logement tout de suite après la sortie de placement.



Sources : ELAP V2 – 2015 – INED Printemps.

Ainsi qu'ils aient dû déménager ou qu'ils soient restés dans le même lieu au moment de la fin de prise en charge, les jeunes sortis sans CJM sont majoritairement hébergés (68 %), seulement 27 % ont leur propre logement en tant que locataire. Mais aussi 5 % sont soit pris en charge par une association hors ASE (soit par association d'aide aux sans domicile, soit association Adepape).

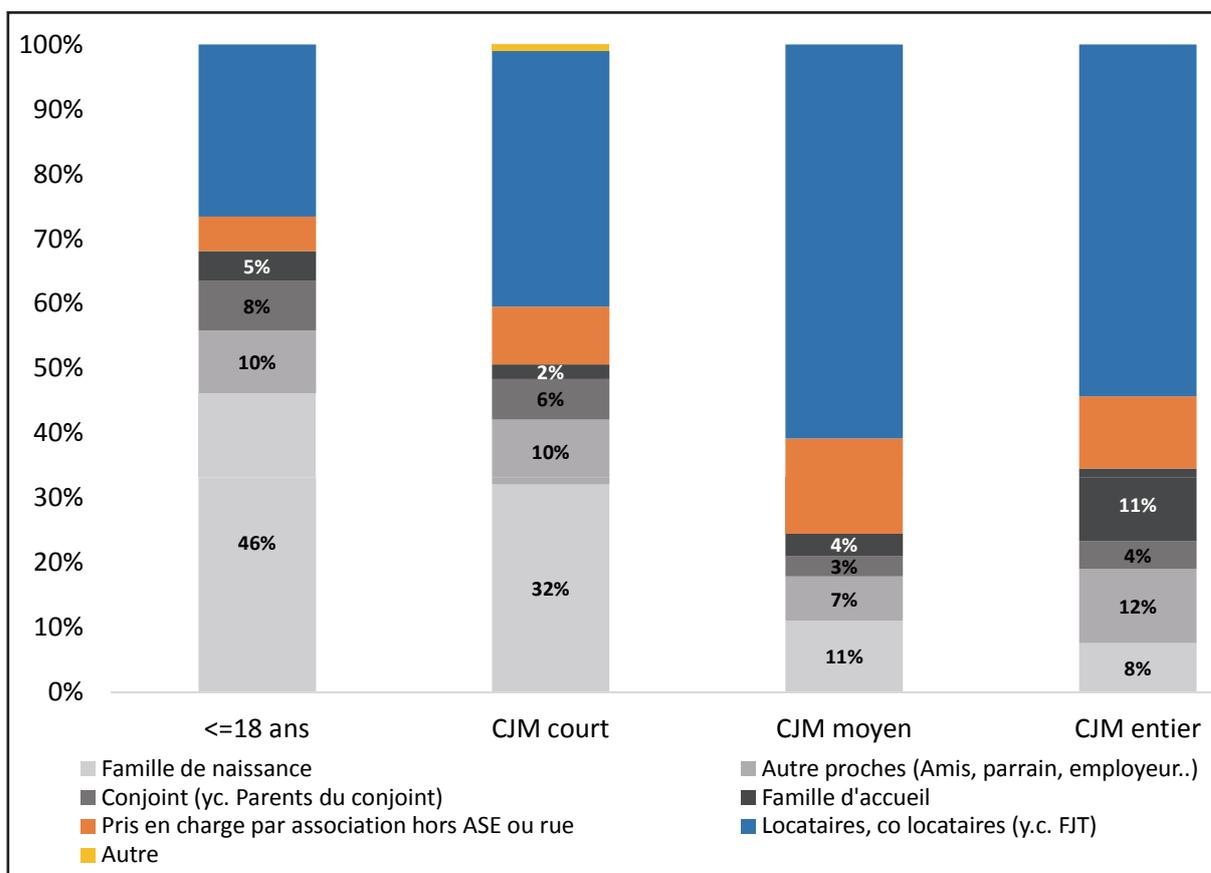
Pour les jeunes sortants après un CJM court, (on trouve ici la proportion la plus importante de jeunes isolés étrangers), 51 % sont hébergés, 40 % sont en logement indépendant, 9 % font appel à d'autres formes d'aides au moment de la sortie ou peuvent être à la rue (1 %).

C'est après un CJM moyen que l'on trouve la proportion la plus importante de jeunes sortant vers un logement indépendant : ils ont certainement moins de solutions de repli et une meilleure anticipation vers la vie autonome. Le temps du CJM a amélioré leur passage vers l'autonomie quant au logement.

En revanche parmi les jeunes sortis à 21 ans, la proportion de jeunes sortis de l'ASE et hébergés remonte de nouveau (34 %).

## Que revêt la catégorie « hébergé » ?

Figure 6 : Statut du logement tout de suite après la sortie de placement et mode d'hébergement



Sources : ELAP V2 – 2015 – INED Printemps.

Les modes d'hébergement varient beaucoup selon l'âge à la sortie de placement :

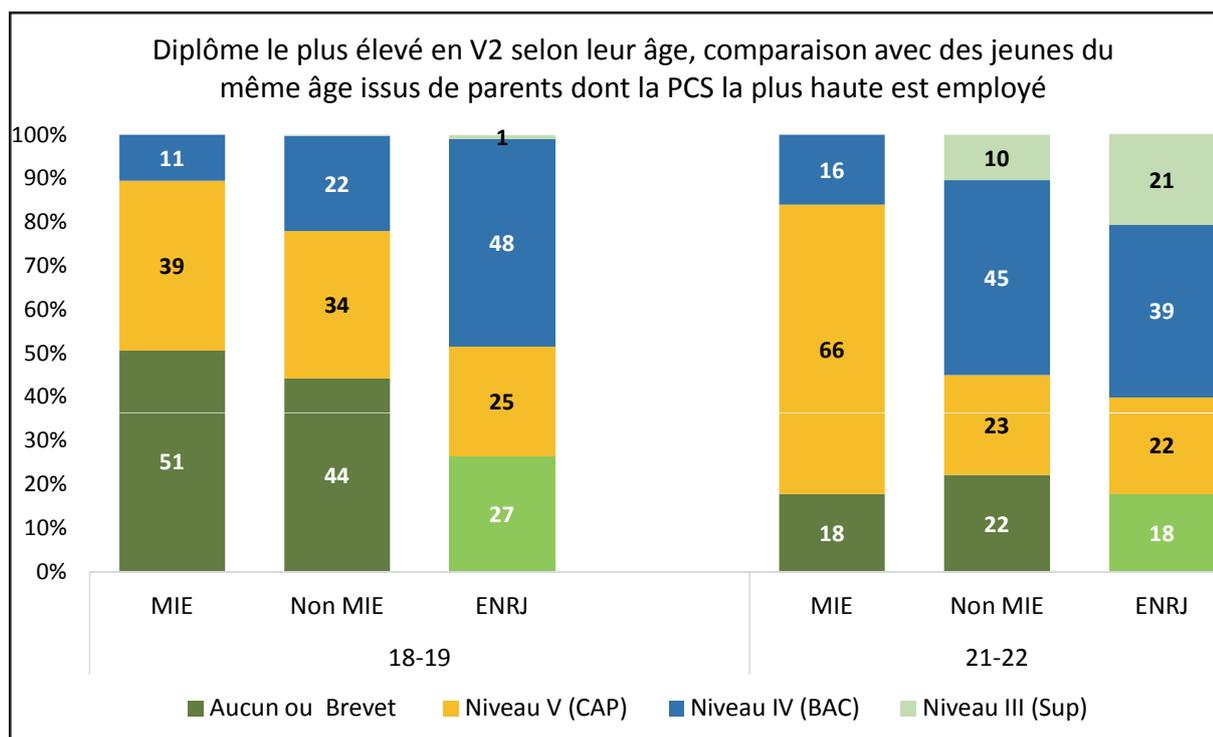
- Pour les jeunes sortis sans CJM c'est le retour en famille parfois attendu depuis des années qui prévaut : près de la moitié sont retournés dans leur famille. Il s'agit très majoritairement des parents.
- En revanche, plus les jeunes restent en CJM moins la famille est un recours possible : les jeunes qui demandent un CJM ont anticipé cette réalité.
- Pour les jeunes au CJM moyen et plus encore long les solutions de prolongation en famille d'accueil sont aussi leur solution de repli.

À titre comparatif, en population générale, 91 % des 18-20 ans vivent encore chez leurs parents, 74 % des 21-22 ans (ENRJ, 2014). Lorsque la famille de naissance n'est pas un support possible, les jeunes doivent rechercher d'autres solutions de repli dans les modes d'hébergements tant qu'ils ne sont pas pourvus de financement suffisant pour payer leur propre logement. Lorsque nous les avons interrogés, les jeunes étaient sortis depuis 6 mois à un an, la répartition selon le statut d'occupation n'a quasiment pas évolué dans ce court terme. Il conviendra de voir par le suivi qualitatif quels sont les profils qui évoluent le plus.

## Quels sont leurs bagages scolaires au moment de la sortie de placement ?

Les jeunes placés ont connu des retards scolaires importants tout au long de leur enfance, ainsi parmi les non-MIE<sup>7</sup> seulement 41 % n'ont jamais redoublé et 39 % ont redoublé avant l'entrée au collège. À titre de comparaison, seulement 17 % des jeunes du même âge ont redoublé avant le collège (Caille, 2006). Ces retards - qui s'accroissent parfois -, se heurtent à la temporalité étreinte du passage à l'âge adulte en protection de l'enfance. Sans retard scolaire, le baccalauréat se passe à 17 ans. La majorité des jeunes en CAP l'obtiennent entre 17 et 18 ans. Les retards scolaires des jeunes placés décalent donc souvent l'obtention de ces diplômes. Ainsi parmi les jeunes âgés de 18-19 ans (qui avaient 17 ans en première vague d'enquête) 44 % n'ont pas de diplôme ou simplement le Brevet (51 % parmi les MIE). À âge égal, seuls 27 % des jeunes issus de parents de milieu modeste étaient dans cette même situation (Figure 7). En revanche parmi les jeunes âgés de 21-22 ans en deuxième vague (qui ont donc connu un CJM « moyen » ou « entier »), on peut observer un rattrapage du niveau de diplôme avec la population du même âge issue de parents de milieu modeste. Toutefois ces jeunes de 21-22 ans font uniquement partie des jeunes sortants après un CJM moyen à long. Notons aussi que cette comparaison n'est valable que parmi les « non-MIE ». Les 2/3 des mineurs isolés étrangers qui poursuivent en CJM ayant obtenu un CAP.

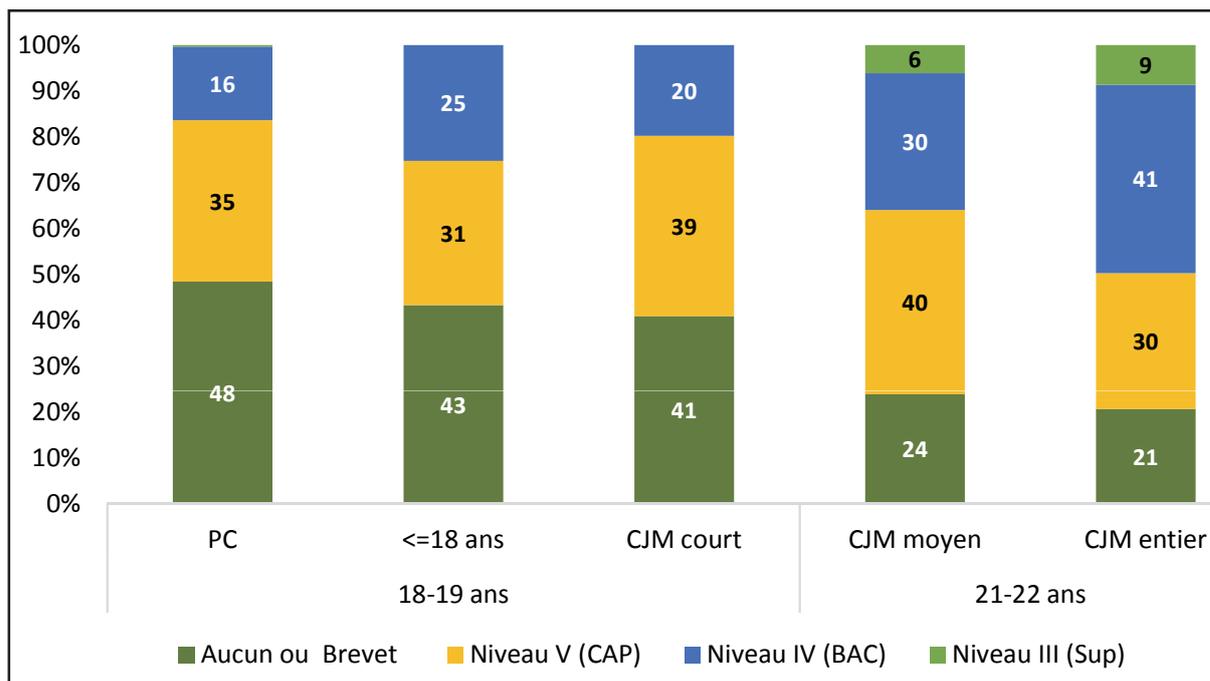
**Figure 7 : Diplôme le plus élevé en V2 selon leur âge, comparaison avec des jeunes du même âge issus de parents dont la PCS la plus haute est employé (en %)**



Sources : ELAP V2, INED – Printemps 2015/ ENRJ, champ : les jeunes du même âge issus de parents dont la PCS la plus haute est employée

7. La question du redoublement n'a pas de sens pour un jeune isolé étranger où le système scolaire n'est pas comparable. Très peu de jeunes MIE ont dit avoir redoublé.

Figure 8 : Diplôme le plus élevé en V2 selon la situation face à la sortie de placement (en %)



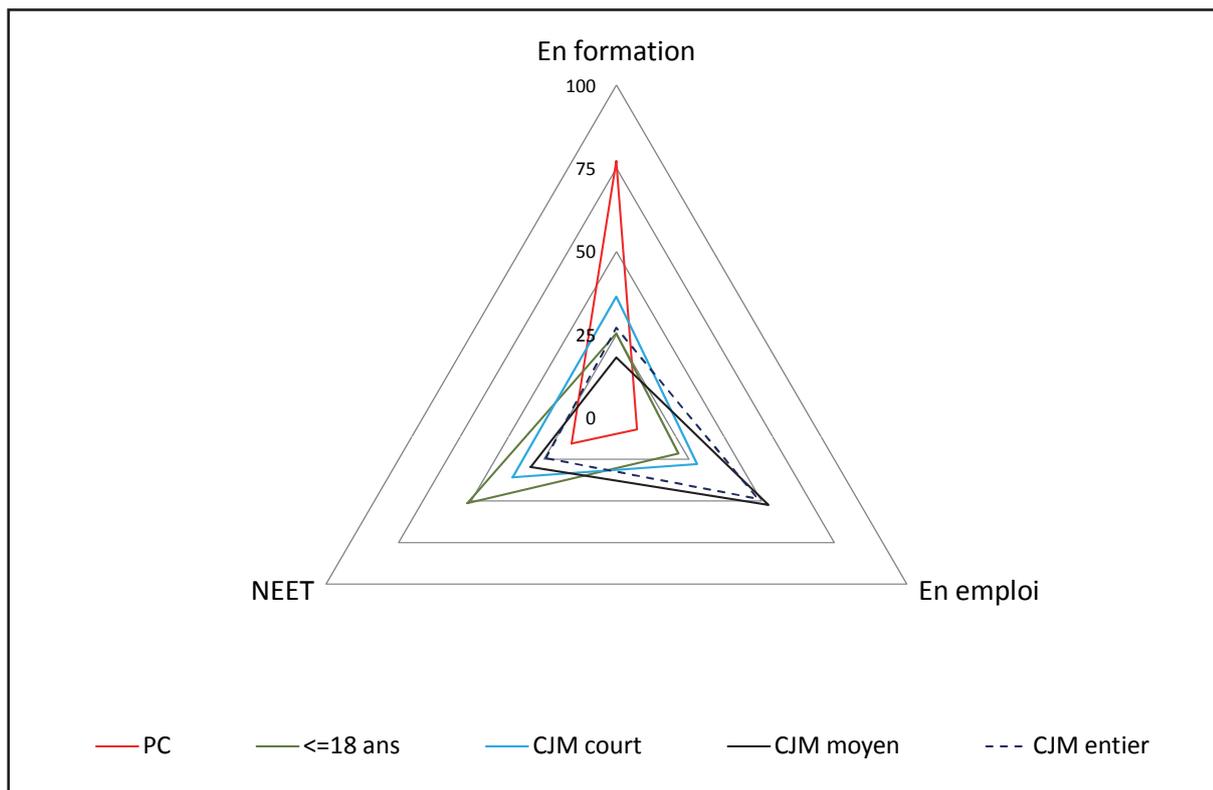
Sources : ELAP V2, INED – Printemps 2015/ ENRJ, champ : les jeunes du même âge issus de parents dont la PCS la plus haute est employée

En d'autres termes, la réduction des inégalités scolaires en protection de l'enfance doit tenir compte du retard de calendrier scolaire des jeunes pris en charge. Et ce n'est que parmi les jeunes bénéficiant d'un CJM moyen à long que les inégalités se réduisent (Figure 8). À l'inverse, deux jeunes sur 5 sortis précocement (<=18 ans ou avec un CJM court) n'ont aucun diplôme.

### Que font-ils actuellement ?

Selon leur situation face à la sortie de placement les jeunes ne sont pas dans les mêmes activités. C'est bien dans le cadre d'une poursuite d'une prise en charge en contrat jeunes majeurs que les jeunes peuvent le plus continuer les études, ainsi 75 % des jeunes encore placés en V2 (PC) sont en formation. Les jeunes sortis précocement (<=18 ans) sont majoritairement sans emploi et sans formation (51 %). Les jeunes sortis après un CJM court sont pratiquement pour un tiers en formation, un tiers en emploi et un tiers ni en formation, ni emploi. Et c'est seulement après une sortie avec un CJM moyen ou long que la majorité d'entre eux sont en emploi. Parmi les jeunes sortis après un CJM entier 27 % poursuivent leurs études au-delà de la prise en charge (Figure 9 : Situation d'activité des jeunes selon la situation face à la sortie de placement).

Figure 9 : Situation d'activité des jeunes selon la situation face à la sortie de placement (en %)



Sources : ELAP V2 – 2015 – INED Printemps.

Tableau 7 : Situation d'activité, comparaison des jeunes placés ou anciens placés avec les jeunes du même âge issus de parents dont la PCS la plus haute est employé

en %	18-19 ans			21-22 ans	
	ELAP PC	ELAP sortis	ENRJ	ELAP sortis	ENRJ
En emploi	7	24	15	50	42
En apprentissage sous contrat ou stage rémunéré	18	6	9	8	5
En études, formation ou stage non rémunéré	59	25	50	15	21
En recherche d'emploi	14	35	20	24	27
Inactifs	1	10	5	3	6
Total	100	100	100	100	100

Sources : ELAP V2, INED – Printemps 2015/ ENRJ 2014, champ : les jeunes du même âge issus de parents dont la PCS la plus haute est employée

En comparant la situation d'activité des jeunes de 18-19 ans avec celle de la population du même âge issus des familles modestes, on prend alors conscience du rôle indéniable que joue le CJM, séparant ainsi les jeunes en deux grandes catégories dont la situation intermédiaire serait celle de la population générale. Sont en CJM les jeunes en formation et apprentissage, sont sortis les jeunes en recherche d'emploi, inactifs ou en emploi. Parmi les jeunes de 21-22 ans, tous sortis après un CJM moyen ou long, leur situation face à l'emploi semble meilleure que parmi les jeunes du même âge mais ce résultat tient au fait de l'entrée contraint sur le marché du travail des jeunes qui n'ont d'autres moyens que trouver un emploi pour survivre.

Ainsi, le temps de la recherche d'emploi et de l'insertion professionnelle se fait principalement hors de la période de prise en charge par la protection de l'enfance, c'est un des éléments de fragilisation de la sortie de placement. En effet, le diplôme reste la meilleure protection face au chômage, mais en période de crise et avec la démocratisation des diplômes de niveau IV (BAC) et III (enseignement supérieur), les jeunes titulaires de CAP et BEP, et, dans une moindre mesure, les bacheliers professionnels, rencontrent en 2013 les plus grandes difficultés sur le marché du travail. Ainsi, 49 % des jeunes sans diplôme étaient au chômage trois ans après la sortie du système éducatif, 31 % du titulaire d'un CAP, 20 % des titulaires d'un BAC et 10 % des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Ilardi, Sulzer, 2015). L'orientation vers des études courtes et professionnalisantes ne tiennent pas suffisamment compte de cette réalité temporelle d'insertion professionnelle plus longue pour les moins dotés scolairement.

## CONCLUSION

### LES PARCOURS EN PROTECTION DESSINENT-ILS L'AVENIR ?

Les jeunes enquêtés dans ELAP et sortis de placement sont restés en moyenne 8 ans à l'Aide Sociale à l'Enfance. Certes cette durée ne tient pas compte des éventuels allers et retours entre placement et famille de naissance mais elle est suffisamment longue pour dire que cette période est marquante dans la vie des jeunes. Ils ont témoigné à maintes reprises de leur attachement à leur famille d'accueil, à leur directeur(trice) de foyer, à leurs éducateurs(trices). Ils ont aussi exprimé pour beaucoup le fait de se plaire dans leur lieu d'accueil.

Pour autant, la fin de parcours génère un stress car contrairement aux jeunes ayant des parents pour les soutenir, les attaches de la protection de l'enfance sont souvent à durée déterminée. Il est donc indispensable de considérer l'entourage extérieur aux lieux d'accueil à toutes les étapes de la vie. Qui va faire relais lorsque vous ne serez plus là ? Quels liens pourront-ils entretenir avec vous lorsque la mesure sera terminée ? Ont-ils construit des liens suffisamment solides à l'extérieur pour avoir du soutien si besoin ?

Au final, 60 % des jeunes considèrent que la fin de prise en charge s'est terminée au bon moment, 36 % trop tôt et 4 % trop tard...

#### Un dernier mot des jeunes qui nous accompagnent dans cette recherche

**Djibril 22 ans : a poursuivi en CJM jusqu'à ses 21 ans, a un studio, travaille, il dit n'avoir personne sur qui compter mais il y a toujours une éducatrice**

As-tu quelqu'un sur qui compter ?

*Non personne n'est là pour moi mais en fait j'essaie qu'il ne m'arrive pas de difficultés, c'est la prière que cela ne m'arrive pas car il n'y a personne derrière moi, personne.*

Il y a encore des éducateurs avec qui tu es en contact ?

*Avant quand j'avais besoin de quelque chose, j'appelais les éducateurs pour qu'ils me renseignent. Il y a surtout Élodie, on est toujours en contact, elle a déménagé en Bretagne, on s'appelle encore, on s'envoie des messages. Elle est mariée, à deux enfants.*

*À part elle, les éducateurs non, surtout elle, ça dépend de la personne, si tu es ouvert, si elle est ouverte, c'était de nos deux côtés.*

**Michel, 22 ans : Malgré tout une certaine gêne à parler de ce parcours**

Est-ce qu'il y a des choses qui vous ont gênées dans votre parcours ?

*Non du tout, hormis le fait que j'ai longtemps eu, quand j'étais petit et même après, encore actuellement, le blocage avec le fait que j'avais du mal à en parler, j'avais peur du regard des autres, du jugement. Certaines personnes à qui j'ai pu en parler me disent : franchement maintenant que tu me dis cela je comprends, j'avais l'impression que tu étais quelqu'un qui te la racontais, que tu étais quelqu'un de fermé ». Maintenant quand je peux leur dire ils comprennent un peu plus que je n'aime pas parler de ce passé.*

**Armand, 22 ans, n'a bénéficié que de deux ans de contrat jeune majeur, il nous donne sa définition du contrat jeune majeur**

Pourquoi votre contrat jeune majeur s'est arrêté à 20 ans ?

*Les contrats jeunes majeurs c'est un peu dur à obtenir. Généralement, on ne va jamais vraiment jusqu'à 21 ans. Parce qu'en fait il faut laisser la place aussi aux nouveaux arrivants, pour financer... enfin c'est des problèmes économiques. En fait, ils essaient de nous donner une formation qui nous professionnalise pour intégrer le monde du travail, à notre sortie on a un travail, des histoires comme cela en fait.*

*Moi je voulais continuer mes études et j'avais pas forcément un métier CAP. Alors on n'a pas vraiment le choix, en fait c'est comme si l'aide n'était pas vraiment une aide, c'est une sorte d'hébergement à court terme. Donc mon parcours n'allait pas, j'avais passé un bac S. Puis j'ai pris un DUT c'était un compromis ce qui me permettait de pouvoir travailler pour l'ASE et pour moi de poursuivre ensuite mes études si je le voulais. Puis j'ai fait une licence et je passe les concours pour les écoles d'ingénieur. Alors ils estimaient eux que ça ne servait à rien, qu'il fallait que je me débrouille. Parce que c'est comme cela il y a les nouveaux à prendre en charge.*

Mais qui vous dit cela ?

*Tout le monde, c'est une cible qu'ils doivent avoir. Il faut comprendre que l'ASE ne sont pas des substituts de vos parents, en comprenant cette logique c'est normal cette réaction.*

Vous avez fait quoi à la sortie ?

*Je suis quelqu'un qui anticipe pas mal, j'ai commencé deux ans avant, j'étais serein en fait, j'étais boursier, je suis parti chez un ami, puis j'ai pris une coloc à 5 pour revenir sur Paris. Je suis barman en parallèle de mes études.*

Pour consulter les publications d'ELAP  
[http://elap.site.ined.fr/fr/resultats\\_1/resultats/](http://elap.site.ined.fr/fr/resultats_1/resultats/)

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

***Pourquoi avoir fait le choix de prendre en compte les MNA dans votre étude, la question du parcours est différente pour eux, cela ne fausse-t-il pas les résultats de votre étude ?***

Pour avoir un échantillon représentatif des jeunes pris en charge en protection de l'enfance, il faut prendre absolument tous les profils, donc les MIE (MNA). La taille importante de la population enquêtée (plus de 1600 jeunes) permet des analyses comparatives, ou sur des sous-groupes. Cela ne fausse pas les analyses bien au contraire, cela permet en comparant, de contrôler tel ou tel groupe. Nous vous avons présenté les résultats à certains moments avec tous les jeunes et nous avons fait des distinctions, lorsque les résultats étaient vraiment différents pour les Mineurs isolés étrangers par rapport aux autres jeunes placés mais nous avons réalisé ces contrôles pour chaque élément présenté.

Par ailleurs, les mineurs isolés étrangers sont des jeunes qui vont être présents dans le devenir de notre population et qui vont devoir aussi s'insérer, qui vont pour certains continuer à vivre en France et ils font partie des jeunes que vous protégez. Il faut donc les prendre en compte au même titre que les autres jeunes.

***Un jeune ayant un parcours long en famille d'accueil a-t-il plus de chance de s'insérer dans la société qu'un jeune en foyer ?***

Oui mais avec beaucoup de bémols. Un jeune qui reste en famille d'accueil, notamment jusqu'à 20 ans, c'est un jeune qui a plus de chance d'avoir un parcours « réussi », qui a pu construire une relation d'attachement avec la famille d'accueil. En revanche beaucoup de jeunes que nous rencontrons ont vécu des périodes en famille d'accueil qui se sont mal passées et finalement ces jeunes-là on va les retrouver après davantage en foyer qu'en famille d'accueil au moment où l'on débute l'observation sur le devenir des jeunes placés. De toute façon, on ne place pas par hasard un enfant en famille d'accueil. Il arrive beaucoup plus tôt en protection de l'enfance et on a évalué qu'il va rester longtemps. Dans ces cas-là oui, on a de meilleurs devenir mais il n'y en a pas beaucoup qui restent dans une seule famille d'accueil. Entre les retraites, les maladies, et les difficultés durant leur placement, il y en a beaucoup qui ne restent pas dans une seule famille.

***Dans votre étude vous parlez de référent ASE, où en est-on aujourd'hui dans les départements par rapport au DREF (délégation référent établissement famille) ?***

Nous ne savons pas, notre étude n'était pas centrée sur ce point.

***Avez-vous pu mesurer le nombre de jeunes ayant un animal de compagnie ?***

Nous n'avons pas posé cette question.

***Sur quels critères sont signés les CJM ? Trop de disparités (financières) selon les départements...***

Mis dans le texte figure 3.

***L'âge médian de départ du domicile familial est de 23 ans en France (26 en Europe). Ne peut-on pas se caler sur ces chiffres pour construire les mesures de suivi ?***

C'est une question qui fait débat depuis de nombreuses années.

***Au vu des chiffres sur la maternité à la sortie du placement et de l'importance de la reproduction sociale ne devons-nous pas réfléchir à un accompagnement à la parentalité à l'ASE ?***

Certes un accompagnement à la parentalité pourrait s'envisager, mais ce que cette étude met en exergue c'est la question des relations amoureuses, de la sexualité, de la possibilité de pouvoir passer certains temps dans le cadre de l'hébergement autonome avec son petit ami... Pour les jeunes interviewés, il s'agit d'un point qui marque une nette différence avec les autres jeunes de leur âge. Il paraît important de mettre en place une réflexion quant aux pratiques dans les différentes structures. Pouvoir l'envisager de manière encadrée permettrait certainement d'éviter des maternités précoces, des départs du dispositif de manière prématurée afin d'aller vivre une relation amoureuse encore fragile, etc.

***Le paradoxe des CJM est justement que nous accompagnons les plus autonomes qui ont la capacité de faire ses demandes. Exemple : adolescents avec handicap en rupture familiale.***

L'entourage professionnel que le jeune s'est construit peut aider certains jeunes très vulnérables à dépasser cette incapacité, surtout dans le cas de jeunes avec un handicap. En revanche les jeunes vulnérables qui posaient des problèmes de comportement, de déscolarisation et n'accrochaient pas ou plus aux accompagnements éducatifs proposés, ceux-là ont un risque très important de sortir sans CJM.

***Avez-vous interrogé des jeunes dits « incasables » (déficience, troubles psy...) ? Quelle est la proportion dans le panel ? Il aurait été intéressant de les différencier pour apporter des réponses adaptées.***

Dans la mesure où l'échantillon est représentatif des jeunes pris en charge, ils sont présents dans l'échantillon, en revanche, on ne peut pas les repérer comme tels. Il est possible de repérer les jeunes qui sont pris en charge en IME, IMPRO et ESAT (4% voir tableau 4), il est possible de repérer les jeunes qui ont connu au moins 5 placements (15 % voir tableau 3 pour plus de détails), nous savons aussi si les jeunes ont été en déscolarisation (25% des jeunes de 17-20 ans placés ont eu une période d'arrêt de la scolarité de deux mois ou plus avant de la reprendre), la proportion aussi de jeunes qui ont rencontré un médecin pour des problèmes psychologiques (30 %) mais il faudrait faire une analyse spécifique sur cette question pour qu'à partir de ce faisceau d'indices on puisse définir qui sont les jeunes que l'on définit comme « incasables ».

***Pourquoi limiter le CJM au placement ? Dans l'Hérault, nous développons un dispositif CJM de suite qui permet d'accompagner des jeunes majeurs sans prise en charge, à partir de leur situation matérielle et financière réelle. Maintien du lien et accompagnement socio-éducatif de type milieu ouvert, sans prise en charge. Ce dispositif cherche à mobiliser les dispositifs de droit commun.***

En seconde vague d'enquête nous ne limitons pas le CJM au placement. Dans la première vague d'enquête, nous avons effectivement restreint l'échantillon aux jeunes placés (mesure physique) car c'était l'objet même de notre recherche. En revanche en seconde vague d'enquête, certains jeunes étaient pris en charge uniquement en mesure financière et d'accompagnement, sans prise en charge directe du logement. Tous les départements de l'enquête le proposent de façon plus ou moins développée. Ainsi parmi les jeunes qui avaient 17 ans en V1 et qui poursuivent en CJM en V2, 13 % avaient une mesure CJM sans prise en charge physique.

**Avez-vous demandé aux jeunes interrogés ce qu'ils proposeraient afin d'améliorer le temps de placement et la sortie de la protection ?**

Les questions n'étaient pas formulées ainsi mais nous avons quelques éléments de réponse. La dernière question du questionnaire de la seconde vague d'enquête était très large : *enfin, avez-vous des projets qui vous tiennent à cœur, ou avez-vous envie d'ajouter quelque chose sur l'ASE par exemple ?* Un espace où le jeune pouvait aborder des points qui ne figuraient pas dans le questionnaire. Les projets les plus souvent évoqués concernent la poursuite ou la reprise des études et/ou le fait de trouver un emploi.

Pour les jeunes qui ont évoqué l'ASE, il y a ceux qui tiennent à remercier l'ASE, les éducateurs, la famille d'accueil, le terme de « *chance* » ou « *ils m'ont bien aidé* » est récurrent.

Il y a aussi les « *décus* » de l'ASE, pour eux la sortie a été vécue comme un abandon, une trahison d'un engagement « *l'ASE n'a pas tenu ses engagements* » rappelant ainsi que dans un contrat il y a engagement de part et d'autre. Dans les entretiens, les incompréhensions les plus récurrentes concernent :

- ✓ l'arrêt d'un CJM alors que le jeune poursuit ses études : « *Des jeunes ont besoin d'un peu plus d'accompagnement, il est mal réfléchi de la part de l'ASE de mettre fin au contrat jeune majeur pour des jeunes scolarisés et qui veulent continuer leurs études* » ; « *Je suis dégoûté puisque le CJM s'est terminé trop tôt, de ce fait j'ai dû arrêter mes études et maintenant c'est la galère* » ; « *Pourquoi le CJM s'arrête à 21 ans ? Alors que je suis encore en étude et que j'ai besoin de financement pour continuer ma formation et me loger ?* » ; « *Pourquoi un CJM jusque 21 ans ? Comment vivre à 21 ans solo et continuer mes études ? [...] J'ai cherché un logement 6 mois avant la sortie, j'aurais été plus fort avec plus d'économie si j'étais resté à l'ASE jusqu'à 23 ans* » ; « *Que l'ASE ne s'arrête pas avec une limite d'âge mais plus avec la fin des études de l'enfant* » ;
- ✓ les défauts d'uniformité des accompagnements et des décisions d'accord ou du refus de la poursuite : « *Moi j'ai eu de la chance, je suis tombée sur une bonne famille d'accueil* » ; « *À l'ASE on peut tomber sur des bons éducateurs comme on peut tomber sur des mauvais, l'ASE ça peut être une chance pour s'en sortir* » ; « *Y a des éducateurs qui ne se comportent pas bien avec les jeunes* » ; « *J'ai quitté l'ASE suite à un litige avec un éducateur* » ; « *J'ai quitté le foyer puisque je n'étais pas d'accord avec les éducateurs, je n'ai plus d'aide* » ; « *l'ASE ne m'aime pas... [à propos de son projet] j'aimerais reprendre mes études, un jour peut-être... pas pour le moment. Je ne veux plus entendre parler de l'ASE, une éducatrice me disait : sans nous tu seras à la rue.* » ;
- ✓ les pressions et les menaces sont aussi souvent évoquées : « *À l'ASE, on est toujours sous menace, sous pression, c'est pas la vie, c'est pas normal, on en a marre, c'est pas la vie. Pas de BAC, pas de CJM, on vit sous chantage, si on râle, c'est dehors* » ; « *On ne peut pas étudier car il faut un apprentissage pour un CJM sinon pas de contrat et c'est la sortie. Ce sont des menaces* » ; « *J'ai fait plusieurs foyers et les éducateurs ne suivent pas bien, ils ne font pas leur travail au niveau professionnel, on me menace si je râle, de me mettre à la rue. Je suis parti de (XXX nom d'une ville). Je n'ai plus d'amis, j'aimais mes éducateurs à XXX, je suis seul maintenant.* » ; « *Au niveau du CJM on doit trouver un apprentissage ou un travail même si on n'aime pas sinon c'est la menace, la rue. J'ai eu peu de temps pour trouver un logement seule* » ; « *On n'a pas tous la même chance à l'ASE, on a un chronomètre aux fesses* » ;
- ✓ enfin, la sortie qui arrive « *trop tôt* » est souvent combinée à la déception d'un arrêt de tous les liens tissés avec l'entourage éducatif : « *Aucun côté affectif quand la référente dit s'est terminé* » ; « *J'ai été livré totalement à moi-même, je n'ai pas été préparé pour mon arrêt de CJM, je ne vois pas comment m'en sortir* » ; « *La vie dehors est différente de celle de l'ASE.*

*L'ASE m'a complètement abandonné car j'ai eu mon BAC pro et mon titre de séjour » ; « Il faudrait un suivi après le CJM jusque 21 ans, ne serait que recevoir un coup de fil pour savoir si ça va, conseiller le jeune même si aucune aide n'est possible pour ne pas se sentir délaissé » ; « Qu'est-ce que ça leur coûte de nous passer un coup de fil pour savoir comment on va ? On a vécu 24 h/24 à leur côté et du jour au lendemain plus rien ? » ; « L'Ase est très présente, trop... et à 18 ans ça fait drôle de se débrouiller seul ».*

**Quelles sont les voies de recours au CJM ! Quelles sont les formations qui peuvent en favoriser l'obtention ?**

Les formations courtes et diplômantes sont clairement privilégiées étant donné qu'elles permettent pour les professionnels et l'ASE une indépendance financière et donc une autonomie qui serait plus rapide. Mais comme nous l'avons pointé lors de notre exposé, les jeunes titulaires de CAP et BEP, et, dans une moindre mesure, les bacheliers professionnels rencontrent, selon les données en population générale, de grandes difficultés lors de l'entrée sur le marché du travail.

**Quel est l'impact de l'âge des enfants au moment de leur premier placement sur la fin de leur parcours ? Leur vie de jeune adulte ?**

Il s'agit d'une étude en soi que nous allons mener.

## BIBLIOGRAPHIE

- Castell I., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans, Premiers résultats de l'Enquête Nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats*, DREES, n° 965, juin 2016.
- Caille JP, Rosenwald F., Les inégalités de réussites à l'école élémentaire, construction et évolution, Portrait social, INSEE, 2006.
- Esping-Andersen G., Les trois mondes de l'État Providence, Paris, Puf 1990.
- Frechon I., Dumaret A., Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir adulte des enfants placés, *Neuropsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, 5/2008, n° 3, pp. 135-147. Erratum 56/2008, pp. 543-546.
- Frechon I., Robette N., 2013, « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue française des affaires sociales*, 1, p. 122-143.
- Frechon, I., Marquet, L. (2016a). Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?, Document de travail, n° 227, INED, 9 p.
- Frechon I., Marquet L., Breugnot P., Girault C., (2016 b) « L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés. Première vague de l'Étude Longitudinale sur l'Autonomisation des jeunes après un Placement (ELAP) », *Rapport final remis à l'ONED*, 128 p.
- Gheorghiu M., Labache, Legrand C. et al., Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000, Bobigny, juin 2002.
- Ilardi V., Sulzer E., (2015), « Enquête 2013 auprès de la génération 2010. CAP-BEP : les difficultés d'insertion encore aggravées par la crise », *Bref du CEREQ*, n° 335, Mai 2015, 4p.
- Lianos F., « La « grand-parentalité » aujourd'hui en France », *Droit et société* 2013/3 (n° 85), p. 655-666.
- Muniglia V., « Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l'importance des autres significatifs dans le recours à l'aide sociale », *Revue française des affaires sociales* 2013/1, p. 76 à 95.
- Robin P., Corbet E., Gilibert C., Ravier M., *Étude concernant le suivi des enfants confiés au département de la Drôme*, Rapport final, CREA Rhône-Alpes, juillet 2008.
- Spilka, S., et coll. (2012). « Les drogues à 17 ans : premiers résultats de l'enquête ESCAPAD 2011. » *Tendances* (79) : 1-4.
- Stein M., 2006, « Research review : Young people leaving care », *Child & family social work*, 11, 3, p. 273-279.
- Van de Velde, 2012, « Soutenir l'autonomie des jeunes majeurs : puissance et impuissance politique », in Bequet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Éd. Champ social, 53-64.